

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE BOCOGNANO

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil suivant acte reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire à AJACCIO, le 15 juin 2018 concernant :

Monsieur Jean Toussaint Michel MATTEI, époux de Madame Félicité MINICONI, demeurant à AFA (20167). Né à NICE (06000), le 28 juillet 1905. Marié à la mairie d'AFA (20167) le 15 novembre 1930 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts. Décédé à AJACCIO (20000), le 22 août 1984.

concernant diverses parcelles de terre sises sur la commune de BOCOGNANO (20136) cadastrées section H n°445 lieudit quarcioli pour 85ca, section H n°921 lieudit quarcioli pour 01a 38ca, section H n°922 lieudit quarcioli pour 75ca, section H n°441 lieudit quarcioli pour 40ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "*Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : rombaldi@notaires.fr